

ANNEXE 1 : Note d'information dans le Bulletin Municipal du 3/11/2016



FLAINVAL

Le 3 novembre 2016

NOTE D'INFORMATION

PLU

Une réunion publique concernant le Plan Local d'Urbanisme aura lieu le 15 novembre 2016 à 19H00 salle polyvalente, en présence du bureau d'études ITB.

Coupes de bois de nettoyage

Les habitants intéressés par des coupes de bois de nettoyage dans la forêt communale route d'Anthelupt doivent s'inscrire en mairie jusqu'au 15 décembre 2016.

ANNEXE 2 : Articles de journal

Flainval. 1314
Plan local d'urbanisme
Réunion d'information
mardi 15 novembre,
à 19 h, salle
socioculturelle.

LUNÉVILLE ET SA RÉGION 11

FLAINVAL



Jean-Pierre Jacquemin, maire
et Mmes Barbu du bureau d'études Itb

« Anticiper les équipements »

Pourquoi un nouveau document d'urbanisme ?

Le plan d'occupation des sols date de 1993. Le renforcement de la concertation avec la population est obligatoire. Il faut rédiger le projet d'aménagement et de développement durable pour les 10 à 15 ans à venir, définir les enjeux de développement et les orientations d'aménagement par secteurs qui répondent aux questions suivantes : quelle image et quel développement pour demain ; quelles conséquences sur l'économie et l'équilibre de vie.

Quels enjeux ?
L'étude de la trame verte (forêts et vergers) et bleue (cours d'eau) a mis en lumière un corridor biologique, réservoir de biodiversité à préserver.

Il faudrait faire des bouclages sur les sentiers de randonnées autour du village, améliorer les espaces

publics et anticiper les équipements comme un système d'épuration collectif.

21 constructions sont envisageables pour permettre un équilibre au niveau de la population.

Co qui inquiète les personnes présentes ?

Les propriétaires ont peur qu'on leur impose de vendre leur terrain inclus dans une zone constructible.

Les habitants peuvent craindre les traitements phytosanitaires à proximité des habitations. Le civisme devra permettre une bonne cohabitation.

Comment récupérer une surface sur un terrain imputé par un chemin déplacé ?

Autant de questions qu'il faudra formuler sur le cahier de concertation ouvert et disponible en mairie le lundi de 10 h à 12 h et le jeudi de 14 h à 17 h.



Ensemble A Kinopolis Nancy Ktra, l'opéra au ciné

La production de Chéreau arrive sur le plateau du Mét, sous la direction de son fidèle collaborateur Esa-Pekka Salonen. Portée par la puissance vocale de la soprano Stéphanie de La Roche, elle nous emmène aujourd'hui dans un monde d'opéra d'exception dans les rôles des frères et sœurs Electra et Electre. L'histoire : Electre n'a qu'une obsession, venger le mort de son père Agamemnon, assassiné par sa mère Clytemnestre. Seule l'aide de sa sœur Chrysothemis et de son frère Oreste lui permettra d'arriver à ses fins.

Opéra en allemand, sous-titré en français, samedi 30 avril à 18 h 55, à Kinopolis, 3-5, rue Victor à Nancy. Réservations sur kinopolis.fr ou à l'accueil du cinéma.

Le Pavillon Bleu

Réservez toujours quelque chose au Pavillon Bleu

Jill Bennett (Chant) / Soprano	François 7	Willy Talbot (Basse) / Bass
Philippe, Vincent Jérome	Toussaint 8	Archievoire Jean Claude
Marthe Picard	et ses proches	Musiciens
et ses proches	Weekend 19	Conti
Barcard et Camille	concerts improvisés	
Accordeon	Weekend 14	Requiem, Pop Rock
Beau, Rocco, Anthony, Aziz	Weekend 15	Ensemble de Violoncelles, Picard

la Moselle à **VILLEY-SAINT-ÉTIENNE**
Nancy - Meurthe-et-Moselle - 03.83.82.96.86
www.villeysaint-etienne.com

Forme du marché : prestation divisée en lots ; oui.
Lot n°1 : réhabilitation de 16 logements en différé et transformation d'une maison individuelle en un local commercial en logements en Moselle.
Lot n°2 : réhabilitation de 5 logements en différé en Meurthe-et-Moselle.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 40 % : valeur technique de l'offre ;
- 60 % : prix des prestations.
Remise des offres : 17 mai 2016 à 17 h au plus tard.
Envoi à la publication le : 27 avril 2016.
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://marches.hatigres.fr>

AVIS AU PUBLIC prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme

M. le Maire de Colmeiy informe que par délibération du 17 décembre 2015 le conseil municipal a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-5 et suivants du Code de l'urbanisme tout en tenant compte des nouvelles évolutions législatives ainsi que sa compatibilité avec le SCOT Grand Meurthe-et-Moselle. La procédure d'élaboration sera menée selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-6 du Code de l'urbanisme.
Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée au préfet et aux différentes personnes publiques associées.
Conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans deux journaux locaux.
Le texte complet de cette délibération est consultable en mairie 19, avenue d'Antioche, 54160 Colmeiy.
Le maire
François DIDIER
19/04/2016

Vendez et achetez facilement avec lookaz.com

Vos petites annonces gratuites et efficaces sur internet

lookaz.com

TOUS LES AVIS DE LA PRESSE RÉGIONALE, DU BOAMP, DU JOUE ET PLUS ENCORE.

francemarchés.com
TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS

ANNEXE 4 : Journal municipal 'Le p'tit journal d'infos Juin 2015

Relevé de décisions municipales

Réunion du 19 janvier 2015

- Facturation des frais de fonctionnement de la 6^{ème} classe pour l'année 2013/2014 d'un montant de 42 78.11 € au SIS d'Anthelupt.
- Réalisation de travaux de rénovation de la mairie pour un montant global de 52 281.45 € (gros œuvre, isolation et menuiseries = 22 768.20 €, installation électrique et pose d'un chauffage au sol = 13 906.84 €, toiture = 11 401.61 €, création d'un placard = 4 204.80 €).
- Demande de subventions :
 - dotations d'équipement des territoires ruraux auprès de l'Etat pour financement des travaux de rénovation de la mairie (40% des travaux),
 - subvention exceptionnelle sur la réserve parlementaire auprès du sénateur Nachbar
 - dotations de solidarité auprès du Département pour travaux de l'aire de jeux (clôture et pose de 2 bancs).
- Organisation d'une cérémonie à l'occasion du départ à la retraite de Mme Claude COLIN, suivie d'un pot de l'amitié et remise d'un chèque cadeau de 500 €.
- Informations diverses :
 - rénovation partielle du crépi du mur intérieur du cimetière par l'employé communal
 - adhésion à la prestation proposée par la CCS relative à l'entretien de l'éclairage public par Citelum de Lunéville
 - remboursement partiel du prêt relais de 70 000 € sollicité il y a 2 ans (50 000 €) compte tenu de la bonne trésorerie communale.

Réunion du 30 mars 2015

- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 de la commune (excédent de 13 785.97 € pour la section de fonctionnement et excédent de 84 303.13 € pour la section d'investissement).
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 qui ne subissent aucune augmentation :
 - taxe d'habitation : 15.72 %
 - taxe foncière pour le bâti : 8.76 %
 - taxe foncière pour le non bâti : 16.86 %
 - CFE : 14.96 %
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2014 du service assainissement (excédent de 2 423.96 € à la section fonctionnement reporté à la section investissement).
- Attribution d'une subvention de 400,00 € au foyer rural.
- Vote du budget communal 2015
 - fonctionnement : 142 322,00 €
 - investissement : 145 347,00 €
- Achat d'un nouveau photocopieur pour la mairie et transfert de l'actuel à l'école
- Achat d'une tondeuse pour les travaux d'entretien de la commune pour un mont maximum de 550,00 €
- Nouveaux devis pour travaux de rénovation de la mairie
 - l'entreprise Vallée pour la mise aux normes électriques et l'installation d'un chauffage au sol, pour 15 998,40 €
 - la société ILC Habitat pour l'isolation, la pose des fermetures et du carrelage au sol, pour un montant de 22 768,20 €
- Ces deux entreprises sont retenues.
- Divers
 - Les communautés de communes n'atteignant pas un certain seuil d'habitants, telle la communauté du Sânon, vont être appelées à terme, à disparaître. Un rapprochement de la communauté de communes Sel et Vermois est envisagé compte tenu de la proximité de Flainval et au regard des divers taux d'imposition qui sont moins élevés, notamment qu'à la communauté de communes du Lunévillois. Cette question est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.
 - Le chemin « de Rosières à Crévic » doit être débroussaillé. Un 1^{er} devis chiffre les travaux à 1 400,00 € ; un 2^{ème} devis sera demandé.
 - Un habitant du village, à qui une coupe de bois a été attribuée, l'a proposée à une de ses connaissances. Plusieurs personnes figurant sur liste d'attente, après enregistrement en mairie, sont prioritaires pour bénéficier des lots abandonnés.

Commune de FLAINVAL

Le p'tit journal d'infos Juin 2015 - n° 3



Le blason de Flainval

Edito

Le Conseil municipal a décidé, en mai 2014, la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document d'urbanisme qui, en plus de définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain, exprime une volonté de développement cohérent avec un objectif d'équilibre entre développement urbain maîtrisé et préservation et protection des espaces naturels et des paysages.

Son élaboration est une démarche au long cours, les délais de l'étude étant estimés au minimum à 22 mois, qui progresse au fur et à mesure que l'on franchit les différentes étapes qui la compose (cf article page 3). Chacune d'elles « nourrit » la suivante pour aboutir au futur dossier de PLU.

Pour ce faire, les 5 communes organisées en groupement de commande sont accompagnées par le bureau d'études ITB et assistées dans la maîtrise d'ouvrage par Meurthe et Moselle Développement 54.

La mutualisation permet d'enrichir grandement le travail effectué sur chaque PLU, démontrant que le groupement est, non seulement un apport de plus-value considérable mais aussi source d'économies. C'est ainsi qu'une économie de 30 % est réalisée sur le prix habituel du PLU. Pour Flainval, le coût total de cette démarche est estimé à 19 186,60 € TTC. En retour, une subvention d'Etat de 4 500 € nous sera allouée.

Jean-Pierre JACQUEMIN,
Maire

De sinople au pal d'argent à 3 croisettes disposées 2 et 1 de l'un en l'autre.

Le pal d'argent sur champ de sinople représente une vallée « un val ». Les croisettes rappellent les 3 églises qui se sont succédées au cours des siècles.

- Sinople = couleur verte en langue héraldique
- Pal = pièce verticale du blason

Source : Union des Cercles Héraldiques Lorrains

Bienvenue aux nouveaux habitants !

- Zaëly DURAIN, née le 1^{er} mai 2015. Félicitations aux heureux parents et à son grand frère Lohan
- Amélie PIERRON et Luc SLOWENSKY, leur fille Julia, 3 chemin du Vieux Loup
- Syndie et Jonathan ROLIN, 16 rue Ernest Bichat
- Anne Sophie ROCH, Fabien BERNARDIN et leur fille Luna, 45 rue Ernest Bichat

La vie communale :

- Les travaux de rénovation de la mairie s'effectueront à partir du 6 juillet pour environ 4 semaines ; l'accueil du public se fera salle du Conseil.
- Le secrétariat de mairie sera fermé du 20 juillet au 9 août inclus. En cas d'urgence, contacter le maire.
- Le terrain de sport est à nouveau accessible après réfection complète de la clôture.
- Nous déplorons la fermeture de la 5^{ème} classe à la rentrée de septembre et la mutation de M. CHAUDEUR à Méréville.
- Les entrées du village ainsi que les jardins ont été fleuries. Merci à Robert BRETON pour les plants offerts et aux bénévoles qui se chargeront de l'arrosage.

Les principales étapes d'élaboration du PLU

PHASES D'ETUDES



PHASE DE CONSULTATION



Consultation avec les habitants
Un registre destiné à recueillir les remarques des habitants et un dossier de concertation sont disponibles en mairie.

Consultation des PPA
(Personnes Publiques Associées) : Etat, Région, Département, Scot, Intercommunalité, ...

Délibération C. municipal.
Approbation du PLU

La phase 1 a démarré ; 2 réunions mutualisées se sont tenues, dont 2 avec les exploitants agricoles. Véritable photographie de la commune, le diagnostic analyse ses atouts et ses contraintes sous tous les angles : patrimoine, environnement (espaces naturels, agricoles et forestiers), démographie, ...

L'or pour Claude COLIN



Le 27 février dernier, nous avons organisé un pot à l'occasion du départ à la retraite de Claude COLIN, qui nous quitte après 40 ans au service de la commune !

ANNEXE 5 : Cahier de concertation ouvert le 01/10/2014

Monsieur CLAUDE Grégory
32 bis rue Ernest Bichat
54110 FLAINVAL

OBJET : Doléance suite à une première réunion concernant le passage du POS en PLU sur la commune de FLAINVAL.

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire des parcelles sises rue Ernest Bichat cadastrée 116 pour celle du bas et 119 pour celle du haut la 116 étant constructible.

J'ai pour intention de faire construire deux maisons sur les parcelles concernées.

D'après la première réunion, votre intention n'est pas de détendre la zone constructible à la parcelle 119 avec un frein majeur pour le bureau d'étude sur le risque d'enclavement de cette parcelle si il y avait une éventuelle vente dans le futur.

Cela entraînerait des frais de viabilité éventuelle à charge de la mairie.

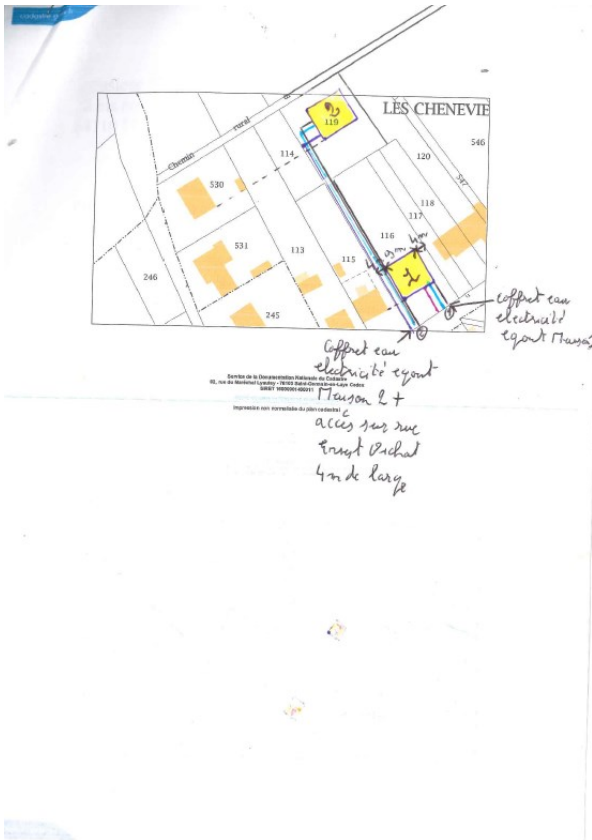
Pour éviter cela je propose au bureau d'étude d'éviter tout risque d'enclavement de la parcelle 119 en redécoupant avec un géomètre M PICARD la parcelle.

A l'aide de deux simples bornes, je m'engage à créer un chemin d'accès de 4m sur le coté gauche de la parcelle 116 jusqu'à la parcelle 119 lui donnant un econfiguration en L. Cela peut se faire dès votre accord sur la faisabilité du projet. De cette manière, la parcelle 119 sur le haut du terrain aura son propre accès sur la rue et donc naturellement toutes les viabilités existantes.

IL n'y aura donc aucun risque d'enclavement pour la parcelle 119 et donc aucun risque pour la commune de prendre en charge quelconque frais de viabilisation à venir.

Cela permettrait donc de nouvelles constructions dans le village pour préréniser son avenir.

CLAUDE Grégory



M. CAIATI DAMIEN
15 RUE DES BLENDERS
54360 FLAINVILLE / L'EAU

LE 01 / 10 / 2014

Lettre recommandée
Avec A.R. N°1A10545928769

120658839847

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE FLAINVAL
54110 FLAINVAL

OBJET : demande de déclassement d'un terrain agricole

MONSIEUR LE MAIRE,

Je sollicite par la présente le déclassement «un bien immobilier».
Il concerne le terrain agricole suivant :

Flainval
Lieu dit : les chénevières
Section C
Numero de cadastre : 105
Contenance : 26a 20 ca

Ce terrain agricole n'est plus exploiter a ce jour exploité comme prévu et pourrait faire l'objet d'une modification du plan des sols.

Aussi je vous remercie de bien vouloir saisir votre conseil municipal de cette question, afin d'obtenir le déclassement de ce terrain et que la dite parcelle soit classée en terrain constructible.

Vous voudrez bien me tenir informé de l'avancement de la procédure.

Je reste a votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de me demander.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs

DAMIEN CAIATI

DAMIEN CAIATI

Mme Colette MEYER
25, rue Ernest Bichat
54110 FLAINVAL

FLAINVAL, le 29 Juillet 2017

Monsieur le Maire
Commune de FLAINVAL
Mairie : Rue Ernest Bichat
54110 FLAINVAL

Monsieur le Maire,

Je vous remets ci-joint le certificat de propriété établi par Me Brissiaud
Notaire à Lunéville de mon terrain sis à FLAINVAL, référencé :
Section C n° 202, lieudit « Le Village », nature « verger ».

Monsieur Christian BARBIER qui envisage de construire sur la parcelle
n° 203, étant lui-même propriétaire des parcelles n°201 et n°203 m'a proposé
depuis plus d'un an d'effectuer un échange officiel (à surface égale) entre sa
parcelle n° 201 et la mienne (n° 202) : ce que j'ai accepté.

J'ajoute que je transmets une photocopie de la présente et du certificat
de propriété de ma parcelle à M. Christian BARBIER.

Vous souhaitant bonne réception de cette pièce, je vous prie d'agréer,
Monsieur le Maire, mes sincères salutations.



8, Rue des Bosquets
Entrée Parking L'Anillier
B.P. 70108
54300 LUNÉVILLE
Tél : 03.83.74.18.89
Fax : 03.83.73.46.50

E-mail : scp.mathieu.b.r@notaires.fr
Espace de Travail
et le Lundi matin

Notaires associés :
Julien CULMET

Nos réf. : SBA/DACL
SUCCESSION MEYER PAUL

SCP Bruno MATHIEU - Régis MATHIEU
Stéphanie BRISSIAUD
Notaires Associés

Notaires de Mme P. MATHIEU et P. et R. DEBARGE
COTITULAIRES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DES NOTAIRES
DE LUNÉVILLE ET CHARGÉS

Madame Colette MEYER
25 Rue Ernest Bichat
54110 FLAINVAL

LUNÉVILLE (54300), le 28 juillet 2017.

ATTESTATION

Je soussignée, Maître Stéphanie BRISSIAUD, Notaire Associée de la Société Civile
Professionnelle "Bruno MATHIEU et Régis MATHIEU" titulaire d'un Office Notarial à la
Résidence de LUNÉVILLE (54300), 8 Rue des Bosquets, B.P. 70108,

CERTIFIE ET ATTESTE qu'ensuite du décès de

Monsieur Paul Marie Jacques MEYER demeurant en son vivant à 54110 FLAINVAL, 25
Rue Ernest Bichat, Survenu le 11 Janvier 2017 à 54210 SAINT NICOLAS DE PORT

1°) Madame Colette Adèle Julie MARCHAL demeurant à 54110 FLAINVAL, 25
Rue Ernest Bichat.

Née à DOMBASLE SUR MEURTHE (54110), le 5 Février 1936

EST PROPRIÉTAIRE DE l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE DE FLAINVAL 54110 (Meurthe et Moselle)

Une	le	rant au cadastre	sous les références	suivantes :
Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	
C	202	LE VILLAGE	VERGER	05 85

EN FOI DE QUOI,
J'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit,
LUNÉVILLE, les jours, mois et an susdits.



OFFICE NOTARIAL DES BOSQUETS

ATTENTION : Depuis le 1^{er} janvier 2016, les paiements espérances ou égaux à l'000,00 € doivent être effectués par virement
immédiat en compte C.C.C. de l'étude.
Chéq. IBAN : FR27 4903 0000 0000 0017 0725 010
Code BIC : CDCG FRPP
Afin de nous permettre de procéder au virement de vos sommes, nous vous remercions de nous fournir un RIB ou feu de reconnaissance
BOURNEVILLE-VALENTIGNEY (54300) LUNÉVILLE (54300) LUNÉVILLE (54300)
03 83 74 18 89